



Motion de l'Union départementale CGT auprès de Monsieur le Ministre du travail sous couvert de Madame le Préfet du Cher

Les abattoirs de volaille du Châtelet et de Blancafort dans le Cher, font partie du Groupe DOUX, lequel, selon ses propres affirmations telles que publiées sur son site Internet, est, pour l'année 2007, « **le premier producteur européen et un des leaders mondiaux à l'export de la volaille et de produits élaborés à base de volaille** » ainsi que le « 5^e producteur mondial avec plus de 2 millions de volailles produites chaque jour ».

Toujours selon ses propres affirmations, les produits du groupe sont « commercialisés dans plus de 130 pays » tandis que son effectif global comprend 14 500 salariés dont 8 000 au Brésil.

C'est dans ce contexte qu'il convient de rappeler les faits :

Selon la Direction de Doux, le projet de fermeture de 2 sites qui sont LOCMINE (56) et LE CHATELET (18) et de l'arrêt d'une production sur un troisième site PLEUCADEUD (56) aurait notamment pour but de concentrer les outils industriels pour maintenir l'activité voire la faire progresser. Le résultat de cette macabre décision est à moyen terme, une menace d'emploi pour 647 salariés sans compter les emplois induits.

Dans la période 2001 à 2008, les filiales étrangères ont créé plus de 1 000 emplois supplémentaires, alors que dans les entreprises du groupe Doux en France, il y a un résultat négatif et non moins inquiétant avec 13 fermetures de sites.

Le groupe Doux a fait le choix d'investir très fortement au Brésil, au détriment des sites industriels Bretons et Français. Ce choix économique a des conséquences dramatiques en matière d'emplois et risque d'accroître encore plus la dégradation des conditions de travail, des

salaires, des conditions de vie des salariés et de leurs familles.

Pour rappel : Augmentation de salaires de 0,5 % lors des négociations annuelles obligatoires 2008.

Vouloir optimiser les outils industriels par la concentration des activités est un réel danger pour les salariés. L'augmentation de la flexibilité et de la mobilité, le travail en 2 x 7 h 50, en 3 x 7h 50 et de nuit, participe à la dégradation des conditions de vie et à l'augmentation des maladies professionnelles, des TMS et des accidents du travail.

En outre, il faut s'interroger sur les choix et l'évolution des contenus des formations professionnelles qui sont censées qualifier les salariés.

90 397 jours d'absentéisme pour Accident du Travail et pour Maladies Professionnelles reconnues sur 3 années de production dans l'UES DOUX (hors usines d'aliments et couvoirs).

Il n'est pas inutile de rappeler que le Code du Travail impose une obligation de résultats aux employeurs en matière de santé. Il faut le dire sans détour dans l'entreprise Doux, c'est le profit qui domine ! Pour preuve, si le PDG annonce une perte de 36 millions d'euros, sa fortune personnelle est passée de 200 millions d'euros à 300 millions entre 2006 et 2007. Il est parfaitement scandaleux et inconcevable que ce Monsieur poursuive la destruction de la santé des salariés. Le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles reste à un niveau beaucoup trop élevé. Les licenciements pour inaptitudes médicales frappent de nombreux salariés entre 40 et 50 ans et même aujourd'hui en deçà de 40 ans.

Tableau extrait du bilan social 2007 de l'UES Doux soumis au Comité Central d'Entreprise Doux.

	2005	2006	2007
Jours d'absentéisme pour accidents du travail et maladies professionnelles	32 338	30 058	28 001
Effectifs de l'UES DOUX	4 817	4 711	4 548
Cotisation Sécurité Sociale pour accident du travail	3 820 404	3 187 067	3 428 965

La très forte aspiration des salariés de nos secteurs à partir en retraite rappelle combien la question de la pénibilité est pressante et pesante.

Pour les salariés de chez Doux, impatients d'améliorer leur pouvoir d'achat mais surtout de conserver leur emploi, la coupe est pleine. Les récidives de fermetures d'usines, la remise en question incessante de la convention collective et des droits individuels acquis des salariés par les employeurs de la volaille et notamment DOUX, c'est de la pure provocation, cela suffit car nous sommes à des années lumière du véritable progrès social annoncé par le Gouvernement et le Medef.

Pour la CGT, d'autres choix sont possibles et absolument nécessaires :

Tout d'abord il est impératif de maintenir les sites là où ils existent, de l'ensemble de l'outil industriel de la filière sur le sol Français, dans les régions concernées, avec des investissements nécessaires. Le projet du groupe, s'il était mis en œuvre ne ferait qu'affaiblir encore plus le potentiel industriel de la France et de ses Régions dans la filière agro alimentaire.

C'est une preuve de plus que notre gouvernement (comme l'a indiqué Monsieur RICHARD, président du MEDEF 18 dans le forum public sur l'emploi industriel dans le Cher le 12 avril 2007) « *n'a pas de politique industrielle* ».

Alors que les consommateurs sont de plus en plus exigeants sur la transparence en matière de traçabilité des produits alimentaires, la délocalisation de l'abattage de volailles et leur transformation en produits consommables fait que cette traçabilité est de moins en moins contrôlable. Cela s'accompagne par une baisse de la qualité des produits mis sur le marché, par le développement de la viande surgelée au détriment de la viande fraîche. Cela s'accompagne également par l'augmentation des transports des lieux de production aux lieux de vente contribuant ainsi à l'accroissement de la pollution, contrairement aux recommandations du Grenelle de l'Environnement.

A cet égard, la CGT n'est pas opposée à l'investissement du groupe DOUX dans des pays comme le Brésil mais d'une part ces implantation

ne doivent pas se faire au détriment du potentiel industriel français, d'autre part, elles doivent servir au développement des pays d'accueil et non pas à produire à moindre coût pour revendre en France ou en Europe des produits surgelés dans le but d'augmenter la marge bénéficiaire.

Enfin il est totalement inconcevable que d'une part, le patronat français et les tenants du libéralisme exigent un « *concurrence libre et non faussée* » et que d'autre part, la direction du groupe DOUX invoque « *la clause de non concurrence* » pour ne pas laisser à un repreneur, les sites qu'il sacrifie.

Le maintien des sites industriels DOUX sur le sol français doit s'accompagner de négociations pour aller dans le sens des mesures suivantes :

⇒ Le développement des produits de 3^e et 4^e transformation (produits élaborés, charcuterie de volaille, etc.) avec comme condition sine qua none que l'on garde le potentiel industriel local et régional.

⇒ La valorisation de la matière première nationale ou régionale afin de faire des produits de qualité financièrement accessibles à tous les consommateurs.

⇒ La réduction du temps de travail.

Pour rappel : Doux a dénoncé l'accord RTT de l'UES qui a expiré le 3 juillet 2004

⇒ La valorisation de la matière première nationale ou régionale afin de faire des produits de qualité.

⇒ La l'amélioration des Conditions de Travail (diminution des cadences, meilleure organisation du travail pour les salariés).

⇒ L'augmentation des salaires (encore une perte du pouvoir d'achat pour 2007).

⇒ La modernisation des emplois avec des formations qualifiantes et reconnues.

⇒ La volonté de faciliter l'accès à toutes les formations professionnelles avec une prise en charge à 100%

⇒ La volonté de créer les conditions de départ en retraite à 55 ans.

⇒ Le contrôle de l'utilisation des aides publiques.

Le 24 juillet 2008